



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **15**
Date de la convocation : **04/12/2019**

Secrétaire de séance : **Monsieur Patrice GAINANT**

Le Douze Décembre Deux Mille Dix-Neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER – Maire

M. Jean BRILAUD M. Dominique LOUIS, M. Patrice GAINANT – Adjoints

M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE - Conseillers Municipaux délégués

M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, M. Pascal DARDILLAC, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Frank HUET, M. Joël BARRAULT, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Eric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
Mme Stéphanie VERRIER	M. Jean BRILAUD
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Claudine HAIE	Mme Joëlle PELTIER

Excusées : Mme Florence DERRÉ, Mme Sylvie GLASSON

Absentes : Mme Sandrine DUMUIS, Mme Sandrine BROCHARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2020

Madame le Maire propose de revoir l'ensemble des tarifs des services publics et propose une évolution de 1 % (taux d'inflation) sur l'ensemble des tarifs périscolaires, l'ALSH, la location des salles, le cimetière. Les tarifs de location du petit matériel ainsi que le Grand Jeu ne sont pas modifiés.

Il est proposé de revoir la politique tarifaire des lodges afin de rendre plus attractif ce style d'hébergement (- 20 %).

Il est proposé également de mettre en place un tarif pour l'occupation du domaine public communal à des fins commerciales (1 Euro par an et par m²) pour tous les commerçants qui utilisent le domaine public. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Délibérations :

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs périscolaires, et en particulier de la restauration scolaire, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2020 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2020
QF<500	0.94 €
501<QF<700	1.90 €
701<QF<1040	2.83 €
1041<QF<1380	3.03 €
1381<QF<2160	3.23 €
QF>2161 et non communiqué	3.80 €
Agents communaux	4.32 €
Autres adultes	5.40 €
Repas pris le mercredi au Centre de Loisirs de Givray pour tous les enfants	4.77 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs de la restauration scolaire présentés ci-dessus pour l'année 2020,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DE LA GARDERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs périscolaires, et en particulier les tarifs de la garderie, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2020 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2020	
	Temps 1 (7 h 30 à 8 h 30) Temps 2 (13 h 00 à 13 h 50) Temps 3 (16 h 45 à 17 h 30) Temps 4 (17 h 30 à 18 h)	TOTAL / JOUR
QF<500	0.82 €	2.46 €
501<QF<700	0.93 €	2.79 €
701<QF<1040	1.63 €	4.89 €
1041<QF<1380	1.73 €	5.19 €
1381<QF<2160	1.78 €	5.34 €
QF>2161 et non communiqué	1.83 €	5.49 €

La Commission propose également, en cas de retard des parents à 18 h 40 qu'une heure supplémentaire débutée soit facturée forfaitairement à **5.49 Euros** (quel que soit le Quotient Familial). Cette majoration exceptionnelle sera :

- ✓ De **10.98 €** au deuxième retard (5.49 € x 2),
- ✓ De **16.47 €** au troisième retard (5.49 € x 3),
- ✓ De **21.96 €** (5.49 € x 4) à chaque nouveau retard.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs de la garderie périscolaire présentés ci-dessus pour l'année 2020,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DU PEDT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs périscolaires, et en particulier des tarifs du PEDT (Nouveaux rythmes scolaires) il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2020 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2020
QF<500	4.04 €
501<QF<700	4.54 €
701<QF<1040	5.05 €
1041<QF<1380	5.55 €
1381<QF<2160	6.06 €
QF>2161 et non communiqué	6.56 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des activités PEDT présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DU RAMASSAGE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs périscolaires, et en particulier des tarifs du ramassage scolaire, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2020 :

TRANCHES DE QF	TARIFS 2020
QF<500	11 €
501 <QF< 700	16 €
701 <QF<1040	21 €
1041 <QF< 1380	26 €
1381 <QF<2160	31 €
QF>2161	36 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs du ramassage scolaire présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs de location des salles communales, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE 8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00 Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	65 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	85 €	65 €	55 €	55 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	165 €	65 €	75 €	75 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	366 €	78 €	157 €	157 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	348 €			
- Hors Commune	715 €			

UN JOUR (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	65 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	165 €	65 €	65 €	65 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	323 €	65 €	135 €	135 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	609 €	157 €	304 €	304 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	591 €			
- Hors Commune	1 215 €			

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations	263 €			
✓ Autres organismes	263 €			
✓ Collectivités non partenaires	263 €			
✓ Collectivités partenaires	0 €			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	135 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	323 €	135 €	135 €	130 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	536 €	135 €	268 €	268 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	996 €	304 €	608 €	608 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	968 €			
- Hors Commune	1624 €			

AUTRES TARIFS

- ✓ **Caution pour la location du four de Violet** (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc...

Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DU PETIT MATÉRIEL POUR L'ANNÉE 2020 (Tables, chaises, mange-debout, carafes, verres)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics.

Il est proposé les tarifs suivants pour 2020 :

- ✓ **1,00 € par chaise et 3,00 € par table** (le matériel devra être récupéré par le loueur sur place)
Exceptions : fêtes de quartiers et associations Ligugéennes qui ne payeront pas, mais, devront envoyer un certain nombre de personnes pour la manutention des chaises (chargement et déchargement du camion).
- ✓ **12 € pour la location d'une table ronde** disponible uniquement dans le cadre d'une location de la salle de Givray (20 tables).
Exceptions : associations ligugéennes et habitants de la Commune
- ✓ **Mange-debout : 5 Euros l'unité** avec une caution de 60 Euros l'unité,
- ✓ **Carafes : 2 Euros l'unité** avec une caution de 10 Euros l'unité,
- ✓ **Verres : 5 Euros la centaine** avec une caution de 50 Euros la centaine.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des tables et des chaises présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DU CIMETIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire informe le conseil du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics.

S'agissant des tarifs des cimetières, il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

CIMETIÈRE : Caveau de 2 places

◆ Concession

	Tarifs 2020
✓ Trentenaire	205 €
✓ Cinquantenaire	314 €

◆ **Concession sur les emplacements récupérés par la Commune**

Nécessité de fixer un tarif différent pour le cimetière n°2 où des Ligugéens souhaitent acquérir des concessions récupérées par la Commune (suite à abandon).

La vidange de ces concessions nécessite des consultations tarifaires qui n'ont rien à voir avec les tarifs d'un marché public.

	Tarifs 2020
✓ Trentenaire	310 €
✓ Cinquantenaire	416 €

◆ **Dépositaire**

	Tarifs 2020
✓ Le premier mois	20 €
✓ Par jour supplémentaire	5 €

COLUMBARIUM : Case pour 4 urnes

	Tarifs 2020
✓ Dix ans	238 €
✓ Trente ans	430 €
✓ Cinquante ans	710 €
✓ Ouverture de case	65 €
✓ Dispersion des cendres et apposition d'une plaque	106 €

CAVEAUX A URNES

	Tarifs 2020
✓ Dix ans	238 €
✓ Trente ans	430 €
✓ Cinquante ans	710 €

FOURNITURE DE CAVEAUX

	Tarifs 2020
✓ 1 place	1 262 €
✓ 2 places	1 576 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs du cimetière présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU DOMAINE DE GIVRAY POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il est proposé d'accepter le principe d'une augmentation basée sur l'évolution de l'inflation. (Environ 1 % sur un an). Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour 2020 :

ENFANTS DE LIGUGÉ

Quotient familial	Journée		½ journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	7.45 €	4.30 €	5.35 €	2.25 €	37.30 €	21.50 €
501 < QF2 < 700	9.05 €	5.85 €	6.45 €	3.35 €	45.25 €	29.80 €
701 < QF3 < 1040	11.10 €	8.05 €	8.15 €	5.00 €	55.65 €	40.05 €
1041 < QF4 < 1380	13.25 €	10.10 €	9.50 €	6.35 €	66.25 €	50.45 €
1381 < QF5 < 2160	14.50 €	11.30 €	10.40 €	7.30 €	72.50 €	56.80 €
2161 < QF6	15.95 €	12.80 €	11.00 €	7.90 €	79.90 €	64.55 €

ENFANTS DE SAINT-BENOÎT (*)

(Participation intercommunale pour les vacances = 17 €-QF + 5 €)

(Participation intercommunale pour les mercredis ½ journées = 12,20 €-QF + 2,5 €)

Quotient familial	Journée		½ journée	Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	8.25 €	5.05 €	6.05 €	41.10 €	25.25 €
501 < QF2 < 700	10.10 €	6.85 €	7.40 €	49.95 €	34.35 €
701 < QF3 < 1040	12.25 €	9.15 €	9.25 €	61.35 €	45.75 €
1041 < QF4 < 1380	14.55 €	11.45 €	10.80 €	72.80 €	57.20 €
1381 < QF5 < 2160	15.95 €	12.80 €	11.85 €	80.10 €	64.55 €
2161 < QF6	17.60 €	14.40 €	12.55 €	87.35 €	72.80 €

ENFANTS DU GRAND POITIERS ET AUTRES COMMUNES (*)

(Pas d'application des quotients, pas de participation des Communes)

	Journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Journée	23.45 €	20.30 €	114.10 €	100.00 €
½ journée	14.05 €	11.40 €	68.70 €	58.30 €

(*) – Les situations sans convention avec les communes (ou convention non signée), obligent l'application du tarif « GRAND POITIERS et autres communes » et nécessitent le paiement avant le service rendu.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DE LOCATION DES LODGES DU DOMAINE DE GIVRAY POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail effectué par la commission générale au sujet des tarifs des services publics. S'agissant des tarifs de location des lodges, il est proposé d'accepter le principe d'une diminution compte tenu des tarifs pratiqués dans les accueils similaires. Les montants présentés sont arrondis.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2020 :

Location sans la Salle de Givray :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août)	
	Lodge 6 places	Lodge 8 places	Lodge 6 places	Lodge 8 places
La nuitée	143 €	167 €	159 €	183 €
Week-end 2 nuits	223 €	263 €	239 €	359 €
Week-end 3 nuits	271 €	319 €	287 €	399 €
Midweek 4 jours	271 €	319 €	287 €	399 €
Nuitée complémentaire	63 €	73 €	79 €	87 €
Semaine (Samedi 16h/Samedi 10 h)	423 €	567 €	439 €	591 €

Location avec la Salle de Givray :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août)	
	Lodge 6 places	Lodge 8 places	Lodge 6 places	Lodge 8 places
Week-end 2 nuits	183 €	223 €	223 €	263 €
Week-end 3 nuits	231 €	263 €	271 €	319 €
La nuitée	143 €	167 €	159 €	183 €
Nuitée complémentaire	63 €	73 €	79 €	87 €

Formule souple :

- Arrivée jusqu'à 6 heures avant l'heure de location : **Forfait de 30 €**
- Départ jusqu'à 6 heures après l'heure de location : **Forfait de 30 €**

Tarifs des packs de l'insolite :

- Pour une nuit en lodge 6 places et un jeu d'énigme : **153 €**
- Pour une nuit en lodge 8 places et un jeu d'énigme : **177 €**

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs de location des lodges présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

TARIFS DU GRAND JEU POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs du Grand Jeu.

Le tarif est défini « à la ceinture », et cette dernière comprend cinq personnes. Il est proposé une location en directe, et une autre par l'intermédiaire de l'Agence Touristique de la Vienne.

Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

- En location directe :

- * **Ligugéens : 15 €**

- * **Réduits : 15 €**

- * **Autres : 20 €**

- En location par l'ATV : 20 €

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs du Grand Jeu présentés ci-dessus pour l'année 2020.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

URBANISME

VENTE DES TERRAINS A NEXITY FONCIER CONSEIL

Madame le Maire rappelle le traité de concession signé en 2018 pour l'aménagement du Fief du Pilier. Elle informe que les 6,2 hectares acquis auprès de différents vendeurs sont intégrés dans ce traité de concession. Elle rappelle également l'arrêté de prescription de fouilles sur environ 2 hectares (300 000 Euros à la charge de l'aménageur). Afin d'absorber ces surcoûts, Il est proposé de vendre ces terrains à NEXITY FONCIER CONSEIL en deux tranches. Cette délibération permet de valider les modalités financières de cette cession.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone du Fief du Pilier qui prévoit la construction de logements sur ce secteur de la Commune. La concession d'aménagement a été confiée à NEXITY FONCIER CONSEIL.

À ce jour, le permis d'aménager a été approuvé, et malgré une surface qui sera encore non constructible afin d'y réaliser des fouilles archéologiques complémentaires, les travaux de viabilisation de la zone devraient débuter dans les premiers mois de l'année 2020. Il est donc indispensable que la Commune cède les terrains de cette zone à l'aménageur.

Les terrains concernés sont les suivants :

- ✓ la parcelle AW-120 d'une surface de 8 575 m²
 - ✓ la parcelle AW-121 d'une surface de 115 m²
 - ✓ la parcelle AW-122 d'une surface de 18 259 m²
 - ✓ la parcelle AW-123 d'une surface de 31 736 m²
 - ✓ la parcelle BC-351 d'une surface de 3 462 m²
- Soit une surface globale de 62 147 m².

Il est indiqué un aménagement en deux tranches :

- ✓ la tranche 1 de 40 426 m² (AW-120, AW-121 et AW-123) qui correspond à la zone immédiatement aménageable ;
- ✓ -la tranche 2 de 21 721 m² (AW-122 et BC-351) qui correspond encore à la zone de fouilles.

La tranche 1 est évaluée à 464 899 € (soit 11.50 € le m²) et la tranche 2 est évaluée à 143 793 € (soit 6.62 € le m²).

L'ensemble de ces parcelles est vendu pour un montant global de 608 692 € pour 62 147 m² (soit 9.79 € le m²) à NEXITY FONCIER CONSEIL.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette vente des parcelles suivantes, à NEXITY FONCIER CONSEIL de POITIERS, pour le prix global de 608 692 € et d'une surface de 62 417 m² :
 - ✓ la parcelle AW-120 d'une surface de 8 575 m²
 - ✓ la parcelle AW-121 d'une surface de 115 m²
 - ✓ la parcelle AW-123 d'une surface de 31 736 m²**soit 40 426 m² pour un montant de 464 899 €**

Et

✓ la parcelle AW-122 d'une surface de 18 259 m²

✓ la parcelle BC-351 d'une surface de 3 462 m²

soit 21 721 m² pour un montant de 143 793 €

- que les frais relatifs à cette vente (bornage, fermage, notaires, etc ...) seront à la charge de l'acheteur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cet acte ainsi que tout document et à intervenir dans ce dossier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEMANDE DU GROUPE LA POSTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste envisage à nouveau une réduction des heures d'ouverture de ses services. La Commune dénonce cette réduction et s'oppose à une nouvelle diminution des services publics locaux. La Poste prend acte de cette position, mais propose à la Commune la création d'une agence postale communale. Cette agence sera installée dans les locaux de la Mairie. Le personnel sera mutualisé et les compétences des agents seront élargies avec la création de ce service. La Poste versera une indemnité mensuelle de 1 038 Euros par mois sur 9 ans. La Poste fournira le matériel informatique et la maintenance. Une dotation de 40 000 Euros sera également versée pour l'aménagement des locaux. Elle précise également que le bail des locaux de la Poste sera reconduit pour trois ans.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une agence postale communale dans les locaux de la Mairie pour remplacer l'actuel bureau de poste et pour pérenniser les services publics locaux.

La Direction Régionale du Groupe LA POSTE ainsi que la Commission Départementale de présence postale territoriale de la Vienne, ont donné leur accord pour cette création.

Il est proposé des aides à l'investissement (aménagement de bureau, matériel informatique etc...) des aides au fonctionnement (indemnité pour le personnel etc...) ainsi que des aides exceptionnelles (loyers restant à percevoir sur l'immeuble communal actuellement loué), versées par le groupe « LA POSTE ».

La collectivité se dit favorable à ce projet qui permettra de conserver les services postaux communaux, et d'en étendre les heures d'ouverture.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le principe de cette création d'une agence postale communale dès le début de l'année 2020 ;
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur MAUZÉ rappelle le marché lancé pour l'aménagement de la partie centrale du Cimetière. Un premier marché est passé pour la reprise des concessions (90 emplacements à reprendre). À l'issue de cette reprise, des travaux d'aménagement seront engagés. La Commission d'appel d'offres propose de confier ces travaux à l'entreprise POITOU PAYSAGE.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation lancée il y a quelques semaines au sujet de l'aménagement du cimetière de Ligugé.

Les offres présentées n'étaient pas dans en concordance avec le budget prévu pour cette opération. La Commune a décidé d'engager des négociations comme stipulé à l'article 8.3 du règlement de

consultation. Il a été proposé aux candidats de réexaminer leur offre et de les remettre avant le vendredi 29 novembre 2019.

Les sociétés COLAS et POITOU-PAYSAGE ont présenté une nouvelle offre. Compte tenu des critères présentés sur la valeur technique et les prix, c'est l'entreprise POITOU-PAYSAGE qui présente le meilleur rapport. Son offre est de 53 021.83 € HT, soit 63 626.20 € TTC.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le choix de l'entreprise POITOU-PAYSAGE pour les travaux d'aménagement du cimetière de Ligugé, pour un montant de 53 021.83 € HT,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ce marché, ainsi que tout document et à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

Monsieur LOUIS remercie David MOULIN pour la fourniture d'un bilan annuel sur les activités jeunesse. Il remercie également Mélanie TEXIER et l'équipe d'animation. Il déplore la baisse de fréquentation des chantiers loisirs probablement due à la réorganisation de l'accueil des jeunes avec moins d'agents des services techniques disponibles. Les soirées ados sont fréquentées par une moyenne de 14 jeunes. Cette année 2 week-ends ont eu lieu à LATHUS et NANTES pour 15 jeunes différents. La semaine « collégiens » a permis d'accueillir 17 jeunes. Il rappelle également la semaine « multiraquettes » qui a eu lieu en fin d'été pour 6 jeunes. Cette semaine reçoit un bilan plus mitigé. Il rappelle toutefois que lors de cette semaine tous ces jeunes ont reçu une formation sur le secourisme (PSC1).

Le coût de toutes ces activités s'élève à 17 298 Euros soit 196 Euros par jeune.

Monsieur GAINANT rappelle l'organisation du marché de Noël. Malgré le mauvais temps, les commerçants sont dans l'ensemble satisfaits. Il remercie l'intervention du GULLI dans la Salle du Clocher. Il remercie Stéphane TERNY pour le travail d'organisation.

Il informe que le Conte de Noël est repoussé au 22 Décembre 2019 du fait des mauvaises conditions climatiques annoncées.

Il informe également que les chèques viennent d'être remis aux associations ayant travaillé lors de la fête de la Plage (4 000 Euros redistribués) et pour le concert des heures vagabondes (1 200 Euros) ainsi que la remise du chèque à l'Association « Un Pas de Lou » pour Louane de SMARVES. Cette aide permettra à cet enfant de bénéficier de 10 séances de kinésithérapie.

Il informe que la prochaine Fête de la Plage aura lieu le 13 Juin 2020 avec l'organisation du Raid Saint-Martin.

Madame HENROTTE rappelle l'organisation du spectacle pour les enfants à partir de 2 ans à la Médiathèque. Elle informe également qu'un atelier lecture à voix haute est organisé à la Médiathèque pour une participation au TAP de POITIERS en Mars.

Madame MARTIN informe que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 15 Décembre 2019. 195 convives sont inscrits.

Monsieur BRILLAUD informe que les plantations du centre-bourg sont retardées. Les travaux devraient avoir lieu en Janvier 2020.

La mise aux normes de Givray pour les personnes à mobilité réduite est en cours. Il informe que l'ensemble des bâtiments seront dotés de nouveaux barillets avec des clés informatisées. La Salle du Conseil Municipal est en cours de rénovation.

Bernard MAUZÉ dresse un bilan budgétaire. Il souligne que le budget est réalisé à 95 % en fonctionnement. Pour l'investissement, il rappelle que 540 000 Euros sont engagés en travaux en 2019.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire rappelle l'accueil du Tour de France en Juillet 2020 à POITIERS.

Madame PELTIER informe que la Commission Voirie travaille sur la planification des travaux de voirie sur le prochain mandat avec un budget de 160 000 000 Euros. Elle précise qu'un nouveau mode de fonctionnement sera mis en place avec les comités locaux (gestion de portefeuille voirie). Elle remercie l'ensemble du service voirie de GRAND POITIERS pour les cartographies réalisées.

Madame le Maire rappelle également que l'intégration des PLU est harmonisée sur les 40 communes de la Communauté Urbaine.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SOREGIES

Monsieur BRILLAUD informe qu'il est nécessaire de signer une convention de mécénat avec SOREGIES pour la pose et la dépose des illuminations de fin d'année pour un montant de 1 427 Euros HT.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que SOREGIES a souhaité mettre ses compétences et ses moyens au bénéfice des habitants sans distinction de la Commune de LIGUGE, afin d'effectuer une opération d'intérêt général, à vocation tout autant sociale et culturelle que de mise en valeur du patrimoine visant à la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de Noël.

La Commune de LIGUGE a signé une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES au bénéfice de la Commune de LIGUGE, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de la fin d'année.

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant du don pour la campagne 2019 de pose et dépose des guirlandes lumineuses. Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 1 427 € HT, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature du présent avenant.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité sachant que Madame le Maire ne prend pas part au vote :

- ✓ D'approuver le principe de cet avenant N° 3 à la convention de mécénat avec SOREGIES pour la pose et la dépose des guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN

Monsieur MAUZÉ informe que Monsieur AUFFRAY gérant de VERSION CRUE souhaite s'associer avec un maraicher grâce à une couveuse agricole. Il est donc proposé de louer un terrain près du Clain (1,6 hectares) avec un bail de 3 ans.

Madame le Maire propose de louer ce terrain pour 100 Euros par an.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une couveuse agricole pour tester, créer, réussir son activité agricole en toute sécurité. Cette initiative est portée par l'association « Champs du Partage » de Niort qui a un correspondant à LIGUGE. Ce dernier sollicite la Commune pour pouvoir travailler sur son projet, et en particulier il souhaite pouvoir louer un terrain adapté.

La Commune propose le terrain dit de la Grande Taille en bordure du Clain et à côté des stades de football. Cette parcelle (AZ 16) a une surface de 16 744 m² et s'avère adaptée pour cette culture.

Il est proposé un loyer annuel de 100 € pour ce terrain. Cette location sera effective au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'une année, avec reconduction tacite dans la limite de 3 ans.

La collectivité se dit favorable à ce projet qui permettra de développer une activité et d'utiliser un bien communal.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le principe de cette mise à disposition du terrain N° AZ 16, d'une surface de 16 744 m², à l'association « Champs du Partage », Maison de l'ESS, 7 rue Sainte Claire Déville, 79000 NIORT, pour un loyer annuel de 100 €,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ou tout autre document et à intervenir dans ce dossier.

VENTE DE BOIS SUR PIED

Monsieur MAUZÉ informe que les parcelles 6, 7 et 11 seront proposées aux affouagistes cette année au Domaine de Givray. Une réunion avec ces personnes aura lieu le 10 Janvier 2020.

Délibération :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
LIGUGE	6	6.85	AMÉLIORATION	délivrance
LIGUGE	7	5.32	AMÉLIORATION	délivrance
LIGUGE	11	5.16	SANITAIRE	délivrance

2 - choisit leur destination dans le tableau :

- ✓ **Délivrance** (pour les besoins de la collectivité **ou** pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier).

3 – Fixe le prix de vente au stère pour les particuliers comme suit : (ce dans la limite légale de 30 stères par foyer, pour la seule consommation du foyer, et à l'exclusion de toute revente)

Type de bois	Tarifs 2020 (stère)
<u>Bois de chauffage sur pied</u>	
- Chêne	15,50 €
- Autres feuillus	10,50 €

4 – Désigne les trois personnes suivantes conformément au code forestier modifié dans ce sens, comme garants pour l'exploitation en bois de chauffage, par des particuliers, de tous les bois délivrés à la commune :

- **Monsieur Bernard MAUZÉ** (bernard.mauze@liguge.fr),
- **Monsieur Eric COUSIN** (eric.cousin@cegetel.net)
- **Monsieur Pascal DARDILLAC** (pascal.dardillac@free.fr)

5 – Le délai d'exploitation est fixé à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.

6 – Autorise Madame le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Monsieur LOUIS rappelle l'attribution de matériel sportif aux associations. Un groupement d'achat est constitué avec GRAND POITIERS. L'Association de Gymnastique Volontaire a pu bénéficier de tarifs préférentiel en passant directement par le Comité départemental. Il est donc nécessaire de rembourser l'association.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de Gymnastique Volontaire de Ligugé.

Il est proposé une somme de 436.70 € relative à l'acquisition de petits matériels pour les activités de l'association.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le principe d'attribution d'une subvention de 436.70 € à l'Association Gymnastique Volontaire de Ligugé,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à intervenir dans ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que les prochains Conseils Municipaux auront lieu le 21 Janvier et 12 Mars 2020. La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le Jeudi 16 Janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 Janvier 2020 à 20 heures.